

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Sylvie Podio et consorts au nom Au nom du groupe des Vert·e·s –
Quel accès aux soins pour les personnes transgenres ? (22_INT_46)

Rappel de l'intervention parlementaire

Selon une étude menée par le National Center for Transgender Equality¹ menée en 2015 aux États-Unis, la stigmatisation et la discrimination des personnes a un fort impact sur la santé des personnes transgenre.

Outre les impacts sur la santé mentale des personnes, il est mentionné qu'un tiers des personnes qui ont vu un ou un-e professionnel-le de la santé ont eu une expérience négative, telle que harcèlement verbal ou refus de soins à cause de leur transidentité. Un quart ont déclaré ne pas avoir sollicité les soins de santé lorsqu'elles en avaient besoin par crainte de réactions négatives liées à leur transidentité.

Une étude menée en France par l'Association Chrysalide² en France arrive à peu près aux mêmes constats soit un refus de soins, une prise en charge peu respectueuse et un renoncement aux soins pour les personnes transgenres. L'étude de Chrysalide met aussi en évidence que globalement la majorité des personnes transgenres ne sont pas à l'aise dans leur relation avec le corps médical. Dans ce cas, la discrimination du corps médical n'est pas la seule cause de ce malaise. La méconnaissance de la diversité des parcours, du vécu et des besoins de personnes transgenres participe à ce malaise et à cette difficulté de rencontre entre le corps médical et les personnes concernées. Il en résulte des ruptures de suivi médical avec les conséquences négatives que l'on peut imaginer.

Dans le canton de Vaud, la fondation Agnodice propose un accompagnement aux professionnel-le-s de la santé et la DISA aborde les questions liées au genre dans sa consultation sur demande des jeunes concernés. Mais il n'en demeure pas moins qu'il reste peu d'études sur la santé et l'accès aux soins de personnes transgenres et que la plupart d'entre elles traitent essentiellement de la santé mentale, des traitements de transition et de la santé sexuelle, mais moins des autres problématiques, notamment l'accès au médecin de premier recours ainsi que par exemple aux programmes de prévention et de dépistage.

Les rares études sur le sujet semblent toutefois mettre en avant un accès difficile et retardé aux soins avec comme conséquence des retards de diagnostic ou des comorbidités mal dépistées selon Billy & al³.

Par conséquent, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'État les questions suivantes :

- 1. Quelles connaissances le Conseil d'État a-t-il sur l'accès aux soins par les personnes transgenres ?*
- 2. Le Conseil d'État a-t-il déjà pris des mesures pour améliorer cet accès aux soins par les personnes concernées ?*
- 3. Si oui, lesquelles ?*
- 4. Si non, que compte-t-il faire pour améliorer la situation ?*
- 5. Le Conseil d'État prévoit-il des actions de sensibilisation du corps médical notamment par le biais d'Unisanté ?*

¹ espacesantetrans.fr/ressources/brochures-guides-et-etudes/

² chrysalidelyon.free.fr/sondage_sante2011.php

³ www.unisante.ch/sites/default/files/upload/imco/imco2021-gr27-abstract-poster.pdf

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

La transidentité et la non binarité de genre suscitent aujourd'hui un intérêt croissant dans différentes sphères de la société et questionnent également le système de santé. Dans de nombreux pays, les dispositifs de santé et les réseaux communautaires font état d'une forte augmentation des demandes, laquelle est accompagnée d'une diversification des besoins. Le Conseil d'Etat traite cette question avec attention et a mis en place une série de mesures pour accompagner et orienter les personnes transgenres et non binaires au sein du réseau de soins et anticiper au mieux leurs besoins. Sur la base de réflexions et actions menées à ce jour dans ce domaine, le Conseil d'Etat peut apporter les réponses suivantes aux questions de la présente interpellation.

Réponses aux questions

1. Quelles connaissances le Conseil d'Etat a-t-il sur l'accès aux soins par les personnes transgenres ?

Le Conseil d'Etat tient tout d'abord à rappeler que les valeurs fondamentales que sont l'universalité, l'accès à des soins de qualité, l'équité et la solidarité sont en vigueur dans le canton de Vaud. Ainsi, personne ne peut se voir interdire l'accès aux soins de santé et ce indépendamment de l'origine ethnique, du genre, de l'orientation affective et sexuelle, de l'âge, du statut social ou encore de la capacité à payer.

Il est vrai néanmoins que des améliorations doivent être apportées dans le système de santé en adoptant une approche plus inclusive et adaptée à la diversité qui prévaut en matière d'identité et d'expression de genre. La méconnaissance liée aux besoins des personnes transgenres peut en effet générer des attitudes inadéquates, le plus souvent involontaires mais malgré tout peu propices à l'alliance thérapeutique. Dans le pire des cas, la méconnaissance des questions liées à la transidentité peut-être source de maltraitances, et donc de souffrances supplémentaires, qui augurent des parcours de soins plus complexes et plus problématiques. Ces situations doivent être évitées. C'est la raison pour laquelle un travail de formation et de sensibilisation doit être fait auprès des professionnel-le-s de la santé afin d'améliorer l'accueil et l'orientation des personnes transgenres ainsi que la prise en compte de leurs besoins spécifiques (cf. question 3).

2. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà pris des mesures pour améliorer cet accès aux soins par les personnes concernées ? Si oui, lesquelles ?

Des mesures sont prises depuis quelques années déjà pour améliorer l'accès aux soins, l'orientation et la prise en charge des personnes transgenres. Dans le domaine de la santé communautaire, la fondation Agnodice offre des prestations d'accueil, d'orientation et d'accompagnement en faveur des personnes mineures et de leurs parents, propose des accompagnements dans les cadres sociaux, familiaux et scolaires et facilite l'accès à des professionnel-le-s de santé déjà sensibilisé-e-s et formé-e-s à ces questions. De même, le Checkpoint de la fondation PROFA assure l'accueil de personnes transgenres majeures, un soutien psychosocial et l'orientation dans le réseau. L'association Vogay complète cette offre avec des espaces d'échange dans une perspective communautaire. Ces prestations sont financées par la Direction générale de la santé. Les subventions sont progressivement ajustées en fonction des besoins.

Sur le plan médical, le CHUV offre lui aussi un accueil spécifique ainsi qu'un suivi adapté pour les personnes transgenres, ceci au travers d'un réseau interne multidisciplinaire et trans-âge auquel participent :

- le Service de psychiatrie de liaison ;
- le Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ;
- la Division interdisciplinaire de santé des adolescent.e.x.s ;
- le Service d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme ;
- l'Unité de chirurgie transgenre du Service de chirurgie plastique ;
- l'Unité d'endocrinologie, diabétologie et obésité pédiatrique du Service de pédiatrie ;
- l'Unité de médecine de la reproduction ;
- l'Unité de phoniatry et de logopédie du Service d'ORL ;
- la Polyclinique de dermatologie ;
- la Consultation de médecine générale d'Unisanté.

Des personnes transgenres en provenance de toute la Suisse romande sont prises en charge au sein du CHUV depuis une dizaine d'années. Si le nombre de prises en charge étaient jusqu'en 2017 peu nombreuses et sporadiques, le CHUV observe depuis les cinq dernières années une augmentation du nombre de nouvelles demandes, une baisse de l'âge moyen de consultation, ainsi qu'une hétérogénéisation des profils psycho-sociaux des personnes qui consultent. Cette tendance se confirme dans d'autres centres universitaires ou consultations privées tant sur le plan national qu'international. Afin de répondre à cette demande croissante, le CHUV a mis en place une Consultation de liaison spécialisée pour la dysphorie¹ de genre au sein du Service de psychiatrie de liaison, ainsi qu'une Consultation identités de genre au sein du Service de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Pour des suivis en médecine interne générale, les personnes transgenres peuvent également s'adresser à Unisanté.

Afin que le réseau cantonal vaudois de prise en charge puisse se préparer à répondre à l'augmentation et à la diversification des besoins, l'Office du médecin cantonal organise à l'attention des professionnel-le-s un symposium sur la transition de genre et la non binarité chez les jeunes et les questions que ces thématiques soulèvent pour le système de santé. Ce symposium aura lieu le 22 septembre 2022 à Lausanne. Il abordera ces questions dans une perspective de santé publique avec l'intention de consolider, dans le canton, un système de prise en charge cohérent et fonctionnel qui soit protecteur et au fait de l'état de l'art en matière de prise en charge. Ce symposium a pour but de sensibiliser et d'informer les professionnel-le-s de la santé aux enjeux liés aux questions de transidentité et de non binarité chez les jeunes (moins de 25 ans) et fera un état de situation sur le dispositif de prise en charge vaudois à la lumière des développements récents sur le plan scientifique. Ce symposium est organisé en étroite collaboration avec les fondations Agnodice et PROFa, le CHUV, Unisanté ainsi que des expert-e-s du domaine.

Dans le but de bâtir un dispositif solide et cohérent à l'échelle du canton, l'Office du médecin cantonal établit un état des lieux concernant la question des soins avec les acteurs et actrices concerné-e-s. Cet état des lieux sera présenté lors du symposium susmentionné. Il analysera la charge actuelle des consultations s'adressant aux personnes transgenres et non binaires, les réseaux existants et leur fonctionnement, les interactions entre les différents prestataires publics, privés et communautaires et les défis qu'il conviendra de relever à l'avenir.

3. Le Conseil d'État prévoit-il des actions de sensibilisation du corps médical notamment par le biais d'Unisanté ?

Le Conseil d'Etat est conscient des besoins de formation et soutient les initiatives contribuant à les couvrir. En outre, il est conscient que les besoins en ce domaine ne concernent pas seulement les personnes transgenres et non binaires mais également les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, intersexes et en questionnement (LGBTIQ).

En juin 2021, un symposium romand sur l'équité des soins avec un focus sur les minorités arc-en-ciel a été organisé par Unisanté, il a réuni plus de 200 personnes (professionnel.le.s et milieu associatif).

A travers le fonds pour la prévention et la promotion de la santé (CPSLA), il contribue à financer le développement d'une formation par e-learning « I-CARE » (Improving Care and Access for Rainbow Equity) qui sera opérationnelle au second semestre 2023. Portée par Unisanté et conçue en partenariat étroit avec les expert-e-s reconnu-e-s du domaine et les organisations communautaires, cette formation s'adressera aux soignant-e-s de 1ère ligne installé-e-s, ou en cours d'étude, portera sur la santé des personnes LGBTIQ et le rôle des professionnel-le-s dans la délivrance de soins adéquats et respectueux.

Cette formation par e-learning permettra également de compléter l'enseignement sur la santé des personnes LGBTIQ qui est déjà donné aux étudiant-e-s en médecine en troisième année de Bachelor et qui consiste en deux ateliers d'une période. Un cours optionnel de trois périodes est également proposé aux étudiant-e-s en médecine intéressé-e-s (une vingtaine par volée, également en troisième année de Bachelor), qui permet d'approfondir les enjeux relatifs à la prise en soins des personnes LGBTIQ.

La fondation Agnodice et son réseau de professionnel-le-s formé-e-s proposent également diverses méthodes et possibilités de formation (cours, supervisions individuelles ou d'équipe, sensibilisations, interventions courtes) à l'attention des professionnel-le-s intéressé-e-s ou directement concerné-e-s par la prise en charge de personnes transgenres. Le Checkpoint Vaud offre quant à lui un soutien aux professionnel-le-s prenant en charge des personnes transgenres sur les aspects de l'accueil et des questions administratives.

¹ Dysphorie de genre : une souffrance psychique causée par la contrainte de vivre avec un corps en inadéquation avec le genre ressenti.

Depuis 2020, le Service de psychiatrie de liaison et le Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent co-organisent en collaboration avec le Centre de formation continue UNIL-EPFL une journée de formation continue intitulée « Dysphorie de genre et prise en charge des demandes de réassignation sexuelle ». Cette formation a lieu deux fois par année et s'adresse à tout professionnel de la santé susceptible de rencontrer et de prendre en charge des personnes concernées par la transidentité. Son objectif est de sensibiliser les acteurs·trices du système de santé (médecins, infirmiers·ères, psychologues, intervenant·es sociaux·ales, éducateurs·trices etc.) au parcours de soins pour cette population. Au moment de la rédaction de ces lignes, environ 80 personnes ont suivi cette formation continue.

Par ailleurs, la consultation de liaison spécialisée pour la dysphorie de genre, ainsi que la consultation identité de genre du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA) offrent régulièrement et sur demande des supervisions d'équipe, des consiliiums et des formations ponctuelles, essentiellement au sein du CHUV mais également pour des partenaires externes.

Le Conseil d'Etat estime qu'une marge de progression appréciable existe encore pour que cette thématique soit mieux couverte dans les formations initiales et continues au niveau académique (activités de recherche comprises). En effet, les cursus médico-infirmiers de base ne l'abordent pas systématiquement. Il n'y a par exemple aucun cours sur cette thématique à l'UNIL dans les modules de pédiatrie ou de psychiatrie. Il en va de même pour ce qui concerne la formation postgrade de psychiatrie ou de médecine générale.

En outre, la réflexion sur les besoins des personnes LGBTIQ dans le domaine de la santé est appelée à se poursuivre dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action LGBTIQ cantonal, en concertation avec les différent·e·s partenaire·s et entités concernées.

Conclusion

Malgré les progrès encore à faire pour faciliter l'accès aux soins et améliorer la prise en charge des personnes transgenres, le Conseil d'Etat relève qu'une dynamique positive est à l'œuvre dans le canton de Vaud à travers l'engagement de professionnel·le·s et d'institutions qui ont développé au fil des ans une solide expertise, laquelle est aujourd'hui reconnue au-delà des frontières cantonales. Le Conseil d'Etat salue le travail réalisé jusqu'ici, tout en étant conscient que beaucoup reste encore à faire. Il veillera à entretenir cette dynamique dans le but de garantir aux personnes transgenres des soins de qualité.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 31 août 2022.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

A. Buffat